

Séance 23 Septembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois du mois de septembre à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Saint-Martin (salle des fêtes) à Saint-Sernin-sur-Rance, sous la présidence de Madame Monique Aliès, Présidente.

Présents : Monique ALIES, Michel ARVIEU, Bernadette BOULANGER, Albert BOUSQUET, Sophie CANTALOUBE, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Gérard DRESSAYRE, Séverine DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Philippe GIGANON, Jean-Luc JACQUEMOND, Eva LE CHARPENTIER, Jean MILESI, Patrick RIVEMALE, Jean-François ROUSSET, Bernard ROUVE, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Richard SLEIZAK, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Christophe GARENC

Excusés ayant donné un pouvoir : Jean-Louis CABANES à Bernard ROUVE, Michel LEBLOND à Philippe GIGANON, Viviane RAMONDENC à Patrick RIVEMALE

Absents excusés : Bernard ARNOULD, Michèle SICARD, Anne-Claire SOLIER

Absents : Eric HOULES, David MAURY

Date de la convocation : 16 septembre 2021

Madame la Présidente énonce les pouvoirs.

Le quorum atteint, la séance est ouverte.

Désignation d'un secrétaire de séance : Michel WOLKOWICKI

Ordre du jour :

- Convention Territoriale Globale : validation des axes,
- Présentation de la consultation concernant les assurances de la collectivité,
- Demande d'aide à l'immobilier de la SAS La Ferme de Saint-Louis, commune de Belmont-sur-Rance pour la création d'un atelier de découpe,
- Suite à la Commission d'Appel d'Offres – validation des devis relatifs aux consultations suivantes :
 - Construction d'un local ADMR pour le portage de repas – Site MSP Belmont-sur-Rance,
 - Construction de locaux pour l'Ecole de foot d'intérêt communautaire Rance et Rougier – Belmont-sur-Rance,
- Répartition du FPIC 2021,
- Redevances des Ordures Ménagères pour les Professionnels : Tarifs 2022 – Liste d'exonération des locaux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

- Appel à projets Avenir Montagnes : approbation de l'opération collaborative et du plan de financement,
- PNRGC : participation à l'appel à manifestation d'intérêt pour le choix d'un opérateur en vue de l'équipement photovoltaïque des toitures des bâtiments publics,
- Enquête publique environnementale relative au renouvellement et à l'extension d'une carrière à ciel ouvert de calcaire, sur la commune de Camarès, par la société COSTE TP : avis du Conseil Communautaire,
- Renouvellement de la convention « Des Livres et des Bébés » - année n° 3 (dernière année),
- Élection d'un membre représentant de la Communauté de Communes au CIAS Monts, Rance et Rougier,
- Ressources humaines,
- Questions diverses.

Madame la Présidente demande à l'assemblée que deux points soit rajouté à l'ordre du jour de ce Conseil Communautaire :

- Décision modificative n° 2 pour le budget général,
- Lotissement à usage d'activités de trois lots « Bel Air 1 » - extension 2020 » - Commune de Camarès
Dépôt de pièces.

Les membres présents valident la demande de Madame la Présidente et acceptent que soient débattus les points cités ci-dessus lors de la séance.

Convention Territoriale Globale : validation des axes

Vu la délibération N° 20200130_009 en date du 30 janvier 2020 approuvant le lancement de la démarche de la Convention Territoriale Globale sur le territoire,

Madame la Présidente rappelle qu'un diagnostic social de territoire a été réalisé par l'Université Rurale Quercy Rouergue, bureau d'étude en charge de ce projet.

Par ailleurs, elle indique que ce diagnostic a été restitué le 3 juin 2021, faisant ainsi ressortir quatre grands enjeux :

- La construction d'une identité territoriale tenant compte des spécificités intra territoriales ;
- Le maillage du territoire par la proximité des services ;
- La vitalité économique et sociale du territoire par le renforcement des services et la synergie des acteurs ;
- L'attractivité du territoire par l'accueil de nouvelles familles tout en préservant la cohésion sociale.

Suite à ce constat, Madame la Présidente demande au Conseil Communautaire de valider les axes suivants qui vont être le fil conducteur du projet social de la Convention Territoriale Globale de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier :

1. Consolider et développer les actions et services aux familles afin de mieux répondre à leurs besoins :
 - a. Consolider et adapter l'offre d'accueil petite enfance,
 - b. Consolider et développer l'offre de services enfance/jeunesse,
 - c. Développer des actions de soutien à la parentalité.
2. Favoriser l'intégration des habitants dans leur environnement :
 - a. Soutenir l'animation de la vie locale et le développement des liens sociaux,
 - b. Favoriser l'accueil et l'installation de nouveaux habitants,
 - c. Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques,
 - d. Renforcer la visibilité et la cohérence de l'offre de services par le renforcement des synergies.
3. Favoriser l'accès aux droits et accompagner les plus vulnérables :
 - a. Favoriser l'accès aux droits et l'inclusion numérique,
 - b. Développer des actions de prévention (santé, logement, ...),
 - c. Améliorer les conditions de vie des séniors et des aidants.
4. Penser une organisation intercommunale pour porter le projet social :
 - a. Asseoir une gouvernance au service du projet social,
 - b. Définir la coordination opérationnelle du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** les axes tels que présentés ci-dessus,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette décision.

Présentation de la consultation concernant les assurances de la collectivité

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire que suite à la consultation pour l'assurance flotte de véhicules automobiles de la collectivité et la consultation pour l'assurance des dommages aux biens et risques annexes de la collectivité, plusieurs offres ont été reçues.

Suite aux deux consultations, les offres reçues ont été analysées.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **DÉCIDE** de retenir GROUPAMA – Développement Collectivités 12 pour le contrat d'assurance flotte de véhicules automobiles, pour une cotisation annuelle à l'origine du contrat de 27 664,44 € T.T.C.,
- **DÉCIDE** de retenir AXA France IARD SA – Agence CABANEL Philippe pour le contrat d'assurance dommages aux biens et risques annexes de la collectivité comprenant l'assurance des biens immobiliers et mobiliers, la responsabilité civile et la protection juridique, pour une cotisation annuelle estimée à l'origine du contrat à la somme de 9 557,52 € T.T.C.,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer les contrats pour les assurances de la collectivité comme ci-dessus précités.

Demande d'aide à l'immobilier de la SAS La Ferme de Saint-Louis, commune de Belmont-sur-Rance pour la création d'un atelier de découpe

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire que Monsieur Pierre GÉRARD, Monsieur Nicolas GÉRARD et Madame Nathalie BEZIAT, domiciliés au *lieu-dit Saint-Louis à Belmont-sur-Rance*, ont sollicité la Communauté de Communes pour une aide financière concernant le projet de création d'un atelier de découpe aux normes CE, porté par la SAS La Ferme de Saint-Louis :

Au vu des pièces constituant le dossier de demande et du règlement d'aide à l'immobilier de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier, Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire le plan de financement suivant :

SOURCES DE FINANCEMENTS	MONTANT HT	%
SAS La Ferme de Saint-Louis	168 713,51 €	90 %
CCMRR	18 745,94 €	10 %
TOTAL HT	187 459.45 €	100 %

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **EMET** un avis favorable au projet de la SAS La Ferme de Saint-Louis,
- **APPROUVE** le plan de financement proposé comprenant une aide financière de la Communauté de Communes à hauteur de 10 %, soit un montant de 18 745,94 €,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches.

Suite à la Commission d'Appel d'Offres – validation des devis relatifs aux consultations suivantes :

❖ **Construction d'un local ADMR pour le portage de repas – Site MSP Belmont-sur-Rance :**

Madame la Présidente rappelle la délibération N° 20210729_100 en date du 29 juillet 2021 approuvant le projet de travaux de construction d'un local ADMR pour le portage de repas / Site MSP – Belmont-sur-Rance.

La consultation des entreprises a eu lieu du 03/08/2021 au 10/09/2021 à 12h00 pour les travaux de construction d'un local ADMR pour le portage des repas / Site MSP – Belmont-sur-Rance et comprenant 6 lots :

- Lot n° 01 : Gros Œuvre – Charpente – Couverture – Ravalement,
- Lot n° 02 : Menuiseries extérieures & Menuiseries intérieures,
- Lot n° 03 : Plâtrerie – Carrelage – Faïence,
- Lot n° 04 : Électricité – VMC,

- Lot n° 05 : Plomberie Sanitaires – Chauffage,
- Lot n° 06 : Peinture.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 16/09/2021 à 09h00 à la salle de l'aérodrome à Belmont-sur-Rance pour procéder à l'ouverture des plis reçus.

Suite à l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir les offres les mieux disantes :

LOTS	ENTREPRISES	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Lot n° 01 : Gros Œuvre Charpente – Couverture Ravalement	SARL Blayac Entreprise de Maçonnerie	37 869,20 €	7 573,84 €	45 443,04 €
Lot n° 02 : Menuiseries extérieures & Menuiseries intérieures	SARL Menuiserie Jérôme Puech	9 819,44 €	1 963,89 €	11 783,33 €
Lot n° 03 : Plâtrerie Carrelage – Faïence	SARL Caumes et Fils	12 899,74 €	2 579,95 €	15 479,69 €
Lot n° 04 : Électricité – VMC	Monsieur Vincent Peyras	5 488,50 €	1 097,70 €	6 586,20 €
Lot n° 05 : Plomberie Sanitaires Chauffage	SARL Chassaing Technologies	6 183,56 €	1 236,71 €	7 420,27 €
Lot n° 06 : Peinture	SARL Veyrie Jean- François	2 618,50 €	523,70 €	3 142,20 €
TOTAL		74 878,94 €	14 975,79 €	89 854,73 €

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et après en avoir délibéré, décide de :

- **APPROUVER** les propositions de la Commission d'Appel d'Offres telles que définies ci-dessus,
- **ATTRIBUER** les 6 lots de l'appel d'offres relatif aux travaux de construction d'un local ADMR pour le portage des repas / Site MSP – Belmont-sur-Rance, comme suit :
 - o Lot n° 01 : Gros Œuvre – Charpente – Couverture – Ravalement : SARL Blayac Entreprise de Maçonnerie,
 - o Lot n° 02 : Menuiseries extérieures & Menuiseries intérieures : SARL Menuiserie Jérôme Puech,
 - o Lot n° 03 : Plâtrerie – Carrelage – Faïence : SARL Caumes et Fils,
 - o Lot n° 04 : Électricité – VMC : Monsieur Vincent Peyras,
 - o Lot n° 05 : Plomberie Sanitaires – Chauffage : SARL Chassaing Technologies,
 - o Lot n° 06 : Peinture : SARL Veyrie Jean-François.
- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer les marchés avec les entreprises retenues.

❖ **Construction de locaux pour l'École de foot d'intérêt communautaire Rance et Rougier – Belmont-sur-Rance :**

Madame la Présidente rappelle la délibération N° 20210729_102 en date du 29 juillet 2021 approuvant le projet de travaux de construction de locaux pour l'école de football d'intérêt communautaire.

La consultation des entreprises a eu lieu du 03/08/2021 au 10/09/2021 à 12h00 pour les travaux de construction de locaux pour l'école de football d'intérêt communautaire et comprenant 6 lots :

- Lot n° 01 : Gros Œuvre – Charpente – Couverture – Ravalement,
- Lot n° 02 : Menuiseries extérieures & Menuiseries intérieures,
- Lot n° 03 : Plâtrerie – Carrelage – Faïence,
- Lot n° 04 : Électricité,
- Lot n° 05 : Plomberie Sanitaires,
- Lot n° 06 : Peinture.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 16/09/2021 à 09h00 à la salle de l'aérodrome à Belmont-sur-Rance pour procéder à l'ouverture des plis reçus.

Suite à l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir les offres les mieux disantes :

LOTS	ENTREPRISES	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Lot n° 01 : Gros Œuvre Charpente – Couverture Ravalement	SARL Verdurmen Galonnier	34 030,00 €	6 806,00 €	40 836,00 €
Lot n° 02 : Menuiseries extérieures & Menuiseries intérieures	SARL Milhau Ebenisterie du Soulie	3 253,00 €	650,60 €	3 903,60 €
Lot n° 03 : Plâtrerie Carrelage – Faïence	SARL Verdurmen Galonnier	11 399,00 €	2 279,80 €	13 678,80 €
Lot n° 04 : Électricité	SARL Galinier Frédéric	3 612,30 €	722,46 €	4 334,76 €
Lot n° 05 : Plomberie Sanitaires	SARL Chassaing Technologies	3 341,00 €	668,20 €	4 009,20 €
Lot n° 06 : Peinture	SARL Veyrie Jean- François	2 372,90 €	474,58 €	2 847,48 €
TOTAL		58 008,20 €	11 601,64 €	69 609,84 €

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et après en avoir délibéré, décide de :

- **APPROUVER** les propositions de la Commission d'Appel d'Offres telles que définies ci-dessus,
- **ATTRIBUER** les 6 lots de l'appel d'offres relatif aux travaux de construction de locaux pour l'école de football d'intérêt communautaire, comme suit :
 - o Lot n° 01 : Gros Œuvre – Charpente – Couverture – Ravalement : SARL Verdurmen Galonnier,
 - o Lot n° 02 : Menuiseries extérieures & Menuiseries intérieures : SARL Milhau Ebenisterie du Soulie,
 - o Lot n° 03 : Plâtrerie – Carrelage – Faïence : SARL Verdurmen Galonnier,
 - o Lot n° 04 : Électricité : SARL Galinier Frédéric,
 - o Lot n° 05 : Plomberie Sanitaires : SARL Chassaing Technologies,
 - o Lot n° 06 : Peinture : SARL Veyrie Jean-François.
- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer les marchés avec les entreprises retenues.

Répartition du FPIC 2021

Madame la Présidente présente au Conseil Communautaire les fiches d'information relatives à la répartition du prélèvement et/ou reversement du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) entre l'EPCI et les communes membres pour l'exercice 2021.

Après examen des données nécessaires au calcul des répartitions possibles entre l'ensemble intercommunal et les communes membres, à savoir répartition de droit commun ou répartitions dérogatoires, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de conserver la répartition dite de « droit commun ».

Redevances des Ordures Ménagères pour les Professionnels : Tarifs 2022 – Liste d'exonération des locaux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

❖ Tarification de la redevance spéciale pour enlèvement des déchets assimilés aux ordures ménagères auprès des professionnels :

Considérant la délibération N° 20181115_126ter en date du 15 novembre 2018 adoptant la tarification de la redevance spéciale pour la collecte des déchets assimilés auprès des professionnels du territoire. Il s'agissait d'une tarification forfaitaire uniformisée en 4 catégories établies suivant la nature, le volume des déchets « assimilés » produits, l'importance de leur activité et leur effectif salarié,

Madame la Présidente présente :

Suite à une augmentation des tarifs, le traitement des déchets va coûter de plus en plus à la collectivité. L'objectif étant de tendre vers l'équilibre de nos budgets, nous devons décider d'une augmentation des tarifs.

La Commission « Environnement » s'est réunie afin de proposer une nouvelle tarification.

Par ailleurs, la Commission propose de rester sur une tarification forfaitaire en 4 catégories établies suivant la nature, le volume des déchets « assimilés » produits, l'importance de leur activité et leur effectif salarié

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** la tarification proposée et établie comme suit :
 - o **Tarif 1 : Petits commerçants et sociétés à très faible production de déchets, collectivités** : 91,80 €,
 - o **Tarif 2 : Petites entreprises et artisans, commerces à faible production de déchets** : 145,80 €,
 - o **Tarif 3 : Entreprises et sociétés artisanales de plus de 3 salariés à production moyenne de déchets** : 351,00 €,
 - o **Tarif 4 : Résidences, village de vacances, EHPAD, magasins de distribution importante et grosses entreprises** : 810,00 €,
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame la Présidente pour mettre en œuvre cette décision et signer toute pièce relative à ce dossier.

❖ Tarification de la redevance spéciale pour enlèvement des déchets assimilés aux ordures ménagères pour les salles des fêtes communales :

Madame la Présidente rappelle que les salles des fêtes communales ont vocation à être utilisées par des administrés et par les associations du territoire et hors territoire afin d'y organiser des manifestations diverses et variées. Ces manifestations génèrent des déchets assimilés qui sont traités par le service des ordures ménagères de la collectivité.

Afin de participer au coût du ramassage et du traitement de ces déchets, Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire que par la délibération N° 202181213_149 en date du 13 décembre 2018, il a été adopté un montant forfaitaire de la redevance spéciale des ordures ménagères pour toutes les salles des fêtes communales. Ce montant forfaitaire correspondait au tarif de la tranche 1 de la tarification de la redevance spéciale pour la collecte des déchets assimilés auprès des professionnels du territoire (délibération N° 20181115_126ter).

Considérant la délibération N° 20210923_119 en date du 23 septembre 2021 adoptant une nouvelle tarification pour la redevance spéciale pour enlèvement des déchets assimilés aux ordures ménagères auprès des professionnels du territoire.

Il est proposé à l'assemblée d'établir un nouveau tarif à appliquer pour ces salles des fêtes communales, à savoir le tarif de la tranche 1 de la tarification de la redevance spéciale pour enlèvement des déchets assimilés aux ordures ménagères auprès des professionnels du territoire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **FIXE** un montant forfaitaire de la redevance spéciale pour enlèvement des déchets assimilés aux ordures ménagères pour toutes les salles des fêtes communales à 91,80 €,
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame la Présidente pour mettre en œuvre cette décision et signer toute pièce relative à ce dossier.

❖ Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) Exonération des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux :

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire les dispositions de l'article 1521-III du Code Général des Impôts, qui permettent aux conseils municipaux ou aux organes délibérants des groupements de communes, lorsque ces derniers se sont substitués à leurs communes membres pour l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de déterminer **annuellement** les cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent en être exonérés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères**, conformément aux dispositions de l'article 1521-III du CGI, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux, tels que désignés dans le tableau annexé à la présente délibération,
- **PRÉCISE** que tous les locaux assujettis à la redevance spéciale bénéficieront de fait de l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Appel à projets Avenir Montagnes : approbation de l'opération collaborative et du plan de financement

Madame la Présidente présente :

- **Plan « Avenir Montagnes »** : 650 millions d'euros de fonds publics pour accompagner les territoires de montagne vers une offre touristique résiliente et durable.
- **10 millions d'euros consacrés à l'appel à projets « Avenir montagne »** pour l'aménagement de sentiers. Restauration de 1 000 km de sentiers de randonnées et protection de la biodiversité
- **Projets subventionnés à 80%* (Etat)**

*Si candidature retenue

- **Démarche collaborative dans la continuité de la création du réseau de sentiers à l'échelle du Parc naturel régional des Grands Causses**

- o Communauté de Communes **Millau Grands Causses** : chef de file,
- o CC St Affrique/Roquefort – Larzac Vallées et **Monts Rance et Rougier** : partenaires du projet,
- o Réponse commune autour de **5 Axes dont 4 retenus pour notre territoire** :

- Poursuite de l'aménagement du réseau de sentiers,
- Réalisation de panneaux d'accueil et d'information rando, parcours d'interprétation et table d'orientation,
- Création d'outils numériques et d'information,
- Aménagement d'aire d'accueil (Parkings).

TOTAL : 164 358 € HT

Tranche 2 d'aménagement réseau de sentiers par le Pnr GC (Validée par la CC - Délibération du 28/01/21 : 25 000 € du département – Autofinancement : 33 800 €)	58 800 €
23 panneaux accueils/informations rando dans les villages (760 € x 23)	17 480 €
Parcours ludique d'interprétation du Rougier (Projet actuellement en cours qui peut intégrer le programme)	9 670 €
Table d'orientation et totems du belvédère de Pousthomy (Projet actuellement en cours qui peut intégrer le programme)	5 190 €
Espaces dédiés à la randonnée/sports de nature dans nos 3 points d'accueil : 39 837 € 3 Tables tactiles : 29 950 €, Reportage photos : 2 700 €, 3 Graffis immersifs : 7 170€, 1 clip vidéo de sensibilisation : 1 017 €	39 837 €
Eco-compteurs pour mesurer la fréquentation des sentiers (1806 € x 2)	3 612 €
Création, agrandissement et aménagement de parkings Création parking Gissac départ rando « Canyon du Rougier » : 10 655 €, agrandissement parking du Ramel départ rando « Cœur du Rougier » : 5 655 €, Installation de toilettes sèches : 13 259 €	29 769 €

Plan de financement

Dépenses HT

Aménagement du réseau de sentiers	58 800,00 €
Eco-compteurs	3 612,00 €
Panneaux accueils/informations rando	17 480,00 €
Table d'orientation et totems belvédère de Pousthomy	5 190,00 €
Parcours d'interprétation ludique du Rougier	9 670,00 €
Espaces dédiés à la randonnée dans les points d'accueil	39 837,00 €
Aménagement d'aire d'accueil et de départ d'activités	29 769,00 €
TOTAL	164 358,00 €

Recettes HT

Etat - FNADT (64,79%)	106 487,00 €
Département (15,21%)	25 000,00 €
Communauté de Communes Monts Rance et Rougier (20 %)	32 871,00 €
TOTAL	164 358,00 €

nécessaires à la réalisation de cette opération.



Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le principe de cette opération collaborative,
- **APPROUVE** le projet de convention inter-partenaire ci-annexé,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ladite convention,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel proposé,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions auprès des différents financeurs,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches

PNRGC : participation à l'appel à manifestation d'intérêt pour le choix d'un opérateur en vue de l'équipement photovoltaïque des toitures des bâtiments publics

Madame la Présidente rappelle qu'au Conseil Communautaire du 27 mai 2021, le Conseil Communautaire avait donné son accord de principe pour la participation de la Communauté de Communes à la 2^{ème} phase de l'appel à projet du

Parc Naturel Régional des Grands Causses concernant notamment le désamiantage, l'isolation et l'installation de panneaux photovoltaïque sur des toitures mises à disposition :

- Atelier Technique de Saint-Sernin-sur-Rance,
- Atelier Technique de Belmont-sur-Rance,
- Atelier Technique de Camarès,
- Salle des fêtes de Camarès.

Il s'agit de délibérer pour :

- participer à l'Appel à Manifestation d'Intérêt afin de sélectionner un opérateur pour la location des toitures des bâtiments publics en vue d'installations photovoltaïques coordonné par le Syndicat mixte du PNRGC,
- désigner un représentant à la Commission de sélection des offres – proposition : Monsieur Cyril TOUZET (délégué de la CCMRR au PNRGC).

Madame la Présidente expose,

Le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses et les Communautés de Communes qui le composent sont engagés dans une politique locale de l'énergie très ambitieuse. Celle-ci vise à la fois à réduire de manière importante la consommation d'énergie et à accroître la production d'énergie locale à partir de ressources renouvelables, stratégie réaffirmée récemment à travers le Plan Climat Air Energie Territorial. Le soleil constitue une ressource importante du territoire, aujourd'hui peu valorisée. À travers son programme d'actions, les élus du Conseil syndical du Parc ont souhaité accompagner le développement de l'énergie solaire photovoltaïque sur les bâtiments publics.

Face au succès de la première opération, le Syndicat mixte du Parc a souhaité relancer en 2021 une nouvelle opération pour les communes et communautés de communes intéressées. Les pré-études technico-économiques ont été menées au printemps 2021. À noter, il s'agit encore à ce stage de pré-études qui ne tiennent pas compte de toutes les contraintes techniques, réglementaires ou encore de raccordement au réseau électrique.

Ainsi, il est proposé de mettre à disposition les toitures des bâtiments publics des collectivités locales volontaires à des opérateurs pour y installer des équipements photovoltaïques. Dans ce contexte, le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses propose de lancer un nouvel appel à manifestation d'intérêt à l'échelle de son territoire afin d'assurer la mise en concurrence préalable au choix d'un opérateur.

Cet appel à manifestation d'intérêt a pour finalité la passation des baux emphytéotiques administratifs (un bail pour chacune des collectivités participantes) ou des autorisations d'occupation temporaire. L'opérateur devra prendre à sa charge la responsabilité de la mise en œuvre dans sa totalité : la conception, en cas de besoin, les études structurelles des toitures, les démarches administratives et techniques (demande de raccordement, autorisations d'urbanismes, contrats d'achat, ...), la construction, le financement, l'entretien, l'assurance, l'exploitation et le démantèlement des installations.

Cet AMI groupé à l'échelle du Parc présente plusieurs intérêts pour les communes et communautés de communes :

- Massifier la demande et intéresser ainsi des opérateurs performants,
- Permettre une péréquation économique entre les projets suivant les conditions d'installations, les tailles des projets, les travaux annexes, les coûts de raccordement, ...,
- Éviter à chaque commune de lancer sa propre mise en concurrence préalable,
- Faciliter la conduite de la mise en concurrence préalable, et de l'opération par la coordination à l'échelle du Parc et la mise à disposition des services du Parc.

Considérant l'intérêt pour la Communauté de Communes de mettre à disposition ses toitures (voir annexe : liste prévisionnelle des bâtiments concernés) à un opérateur pour l'équipement photovoltaïque,

Considérant qu'en égard à son expérience, le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses entend assurer le rôle de coordonnateur de cet Appel à Manifestation d'Intérêt pour le compte de ses adhérents et entend jouer son rôle de facilitateur tout au long du processus des projets,

Le Conseil Communautaire, cet exposé entendu, et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de participer à l'Appel à Manifestation d'Intérêt afin de sélectionner un opérateur pour la location des toitures des bâtiments publics en vue d'installations photovoltaïques coordonné par le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses,
- **INFORME** que le Conseil Communautaire se prononcera définitivement sur le projet de contrat de location (autorisations d'occupations temporaires ou baux emphytéotiques correspondants) une fois les études finalisées,

- **DÉSIGNE** Monsieur TOUZET Cyril, 1^{er} vice-président et délégué de la Communauté de Communes au Parc Naturel Régional des Grands Causses en tant que représentant à la Commission de sélection des offres,
- **CHARGE** Madame la Présidente à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

Enquête publique environnementale relative au renouvellement et à l'extension d'une carrière à ciel ouvert de calcaire, sur la commune de Camarès, par la société COSTE TP : avis du Conseil Communautaire

Madame la Présidente indique que la Préfecture de l'Aveyron, et plus particulièrement la Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et du développement durable souhaite recueillir l'avis de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier concernant le projet de renouvellement et d'extension d'une carrière à ciel ouvert de calcaire, sur la commune de Camarès, par la société COSTE TP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **DONNE** un avis très favorable au projet de renouvellement et d'extension d'une carrière à ciel ouvert de calcaire, sur la commune de Camarès, par la société COSTE TP,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches pour notifier cette décision.

Renouvellement de la convention « Des Livres et des Bébés » - année n° 3 (dernière année)

La Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier entame sa troisième année dans le dispositif d'action culturelle « Des Livres et des Bébés » porté par le Conseil Départemental de l'Aveyron et mis en œuvre par sa Médiathèque Départementale (MDA).

Ce dispositif accompagne les professionnels des médiathèques, des structures d'accueil petite enfance et la PMI pour donner toute sa place au livre et à la lecture auprès des moins de 3 ans et de leurs familles, en proposant diverses formations aux professionnels et un accompagnement spécifique pour chaque structure pour animer ces temps de lecture.

Pour officialiser cet engagement, une convention annuelle est signée entre la CC Monts, Rance et Rougier, Familles Rurales et la MDA :

- La MDA propose et coordonne les actions, prend en charge les contrats avec les intervenants extérieurs et leurs défraiements (coût année 3 = 17 135,00 €),
- La CC prend en charge l'hébergement et les repas des formateurs (coût évalué à 2 500,00 €), (en année 1 et 2 : repas stagiaires) et enveloppe de 200,00 € d'acquisition de livre par structure soit 1 200,00 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat annuelle proposée par le Conseil Départemental et reprenant les droits et obligations des deux parties dans le cadre du projet favorisant la lecture avec les tout-petits,
- **APPROUVE** les engagements tels qu'ils sont définis dans l'article 3 et 4 de la convention et les modalités financières telles que définies dans l'article 5 de cette convention,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer cette convention de partenariat avec le Conseil Départemental.

Élection d'un membre représentant de la Communauté de Communes au CIAS Monts, Rance et Rougier

Madame la Présidente rappelle la délibération N° 20200723_078 en date du 23 juillet 2020 désignant les membres représentants de la Communauté de Communes au sein du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Monts, Rance et Rougier, à savoir :

Madame la Présidente fait part de la démission du Conseil Communautaire de Monsieur Marc TOURRET, conseiller communautaire de la commune de Camarès et membre représentant de la Communauté de Communes au sein du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Monts, Rance et Rougier.

De ce fait, Madame la Présidente expose la nécessité d'élire un nouveau membre représentant au CIAS en remplacement de Monsieur Marc TOURRET.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** comme membre représentant de la Communauté de Communes au sein du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Monts, Rance et Rougier :
 - **André SERIN,**

- **AUTORISE** Madame la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Décision modificative n° 2 pour le budget général

Madame la Présidente propose la Décision Modificative suivante nécessaire à l'ajustement des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif 2021 :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-615221-61 : Entretien et réparations bâtiments publics	59 832.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	59 832.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	59 832.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	59 832.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	59 832.00 €	59 832.00 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	59 832.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	59 832.00 €
D-2132-61 : Immeubles de rapport	0.00 €	59 832.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	59 832.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	59 832.00 €	0.00 €	59 832.00 €
Total Général		59 832.00 €		59 832.00 €

Où cet exposé, le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** la présentation,
- **AUTORISE** la Décision Modificative n° 02 pour le Budget Principal,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Lotissement à usage d'activités de trois lots « Bel Air 1 – extension 2020 » - Commune de Camarès Dépôt de pièces

Vu la délibération N° 20180726_096 en date du 26 juillet 2018 autorisant l'autorité territoriale à acquérir les terrains de la Zone Artisanale de Bel Air sis « Rue du Dourdou » de Camarès dite ZA Bel Air 1,

Vu l'arrêté N° PA 012 044 20 F3001 en date du 1^{er} juillet 2020 accordant le permis d'aménager pour l'aménagement d'un lotissement à usage d'activités de trois lots « BEL AIR 1 – extension 2020 » sur un terrain cadastré H 368, H 321 situé à BEL AIR, 12360 CAMARES,

Considérant qu'il convient de désigner un notaire qui sera chargé du dépôt de pièces au rang des minutes,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉSIGNE** la SELARL Guillaume GAUCI et Estelle IMBERT – GAUCI, Notaires associés à Belmont-sur-Rance pour effectuer le dépôt de pièces concernant le lotissement à usage d'activités de trois lots « BEL AIR 1 – extension 2020 »,
- **DONNE POUVOIR** à Madame la Présidente pour signer tous les actes relatifs à cette opération.

Ressources humaines

❖ **Embauche du coordinateur finance :**

Madame la Présidente rappelle qu'au Conseil Communautaire du 29 juillet 2021, il avait été décidé d'une création de poste :

Type		Nbre	Fonction	Service	Grade	Tps hebdo	Date effet
CREATION	Permanent	1	Coordinateur Finances	Administratif	Rédacteur principal de 1 ^e classe	35 h	04/10/2021

Le coordinateur finance sera : **Monsieur Nicolas NESPOULOUS.**

❖ **Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité – service administratif :**

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : renfort du service administratif.

Sur le rapport de la Présidente et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade de Rédacteur Principal de 2^e classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 jours allant du 06/10/2021 au 11/10/2021 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'assistante Ressources Humaines à temps complet.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents.

❖ **Convention stagiaire – Halte-Garderie :**

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire qu'une personne scolarisée en bac pro SAPAT au Lycée agricole Vaxergues effectuera un stage à la halte-garderie « Mes Petits Amis » à Belmont-sur-Rance.

Madame la Présidente donne lecture de la convention de stage.

Elle présente les modalités du stage :

- Service : entretien de locaux,
- Lieux : halte-garderie « Mes Petits Amis » à Belmont-sur-Rance,
- Durée : 2 h hebdomadaires (les mercredis),
- Date : 11/10/2021 au 29/10/2021,
- Gratification : aucune.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de stage,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération.

Questions diverses

❖ **AGENDA A VENIR :**

Qui ?	Quoi ?	Date	Lieu	heure
Commission Action sociale	Ateliers « plan action » Convention territoriale globale	Jeudi 30 septembre et vendredi 1 ^{er} octobre 2021	Sdf Belmont	9h30 – 12h30 et 14h -17h
Tous les élus	Séminaire « Accueil et attractivité » du PNRGC	Jeudi 21 octobre 2021	Foyer Magali - Montlaur	9h30 – 17h
Commission économie	Comité technique économique	Mardi 9 novembre 2021	Foyer Magali - Montlaur	15h

❖ **RAPPEL :**

Délibération : Renouvellement et élection des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.).

Levée de la séance à 22 heures 30 minutes.

La Présidente,
Monique ALLÈS

